

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
187<sup>e</sup> année  
9 juin 2011  
n° 22 / 7471<sup>e</sup>  
pages 1473 à 1544

## CHRONIQUE / Responsabilité civile

1497

Le contrôle de la nomenclature Dintilhac  
par la Cour de cassation

> Hugues Adida-Canac

### ÉDITO

1473 A mort, l'arbitre !, *Félix Rome*

### ACTUALITÉS

- 1478 Sanction des pratiques anticoncurrentielles : méthode de calcul
- 1480 Société d'exercice libéral : perte de la qualité d'associé
- 1488 Vers la création d'un parquet européen

### POINT DE VUE

- 1495 La nature de la responsabilité du fait de la rupture brutale des relations commerciales établies : une controverse jurisprudentielle à résoudre, *Daniel Mainguy*

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1505 **Chronique** : Réforme des professions vingt ans après, *Daniel Soulez Larivière*
- 1509 **Panorama** : Droit de l'exécution, *Anne Leborgne*
- 1522 **Notes** : L'ordre public au préjudice de l'enfant, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 6 avr. 2011 [3 arrêts], *Dominique Berthiau et Laurence Brunet*
- 1530 L'introuvable abus de fonctions du préposé, note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 17 mars 2011, *David Sindres*
- 1535 Le contrôle de la recevabilité de l'action en responsabilité exercée par l'associé à l'encontre du cocontractant de la société, note sous Com. 8 févr. 2011, *Xavier Boucobza et Yves-Marie Serinet*
- 1540 L'injusticiabilité d'une sanction parlementaire à l'épreuve des droits fondamentaux, note sous CE 28 mars 2011, *Olivier Renaudie*

### ENTRETIEN

- 1544 Jean Tarrade - A propos de l'arrêt rendu par la CJUE le 24 mai 2011

DALLOZ

321122



9 782993 211229

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40645366  
Fax 01 40645466  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLEE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef  
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)  
• CHEFS DE RUBRIQUES  
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET  
Commerce électronique: Cédric MANARA  
Concurrence - Distribution: Eric CHEVRIER  
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH  
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET  
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU  
Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:  
Françoise ARRIAGADA (5363)  
Katy PERCHEREAU (5366)  
Secrétaire d'édition: Patricia PRIN (5284)  
Maquettiste - Graphiste: Patrick VERDON (5448)

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Mélanie WONG  
Abonnements: Yvette NAY  
Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN  
Abonnements: ventes@dalloz.fr  
Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40648992  
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)  
Prix de l'abonnement: France: 385 € HT (393,09 € TTC)  
Etranger: 451 € HT (460,47 € TTC)  
Prix au numéro: 18,38 € TTC  
ISSN 0034-1835  
N° CPPAP 1012 T 82206  
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3  
53101 Mayenne cedex  
Dépôt légal - Juin 2011

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €  
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°  
RCS Paris 572 195 550  
Siret 572 195 550 00098  
Code APE 5811Z  
TVA FR 69 572 195 550  
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval  
« Les années reliées Recueil »  
et un encart jeté  
« Recueil / AJ famille »

# SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

1473 A mort, l'arbitre !



1476

## DROIT DES AFFAIRES

### Banque-Crédit-Garantie

Privilège des fournisseurs de tabac:  
imputation des paiements, *Com.* 17 mai 2011  
TEG erroné: prescription de la nullité pour vice  
du consentement, *Com.* 17 mai 2011  
Sanction des pratiques anticoncurrentielles:  
méthode de calcul

### Propriété intellectuelle

Loi de simplification du droit: aspects de droit  
de la propriété intellectuelle  
Prix du livre numérique: publication de la loi

### Société et marché financier

Compte courant d'associé: remboursement à  
tout moment, *Com.* 10 mai 2011  
Abus de pouvoirs: enrichissement personnel  
par rémunération excessive, *Versailles*,  
19 mai 2011  
Société d'exercice libéral: perte de la qualité  
d'associé, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 26 mai 2011  
Publication du rapport annuel 2010 du  
médiateur de l'Autorité des marchés financiers

1481

## DROIT CIVIL

### Contrat-Responsabilité-Assurance

Sport et assurance: précisions ministérielles  
Dispositif anti-Perruche: qu'est-ce qu'une  
instance en cours?, *CE* 13 mai 2011  
Normes parasismiques: garantie décennale,  
*Civ. 3<sup>e</sup>*, 11 mai 2011  
Responsabilité civile: incidences des courants  
électromagnétiques, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 18 mai 2011  
Garantie d'éviction: trouble de droit et  
imputabilité au vendeur, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 11 mai 2011  
Contrat d'assurance: interruption de la  
prescription biennale, *Civ. 2<sup>e</sup>*, 12 mai 2011  
Famille-Personne-Succession  
Report des effets du divorce: fixation de la  
date, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 18 mai 2011  
Renonciation à un contrat d'assurance vie:  
acte d'administration, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 18 mai 2011

1484

## DROIT IMMOBILIER

### Bail

Droit au bail: pas de renonciation par anticipa-  
tion, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 18 mai 2011

1485

## DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

1485

## DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

### Droit pénal

Infractions après la cession d'un véhicule  
Loi de simplification du droit: aspects pénaux

Fouilles en prison: bientôt une circulaire  
d'application  
Débit de boissons: constitutionnalité de  
l'incapacité et de l'interdiction d'exploiter

### Presse et communication

Atteinte à la vie privée: obligation de  
notification préalable, *CEDH* 10 mai 2011

### Procédure pénale

Vers la création du parquet européen  
Sans-papiers et peines d'emprisonnement:  
une jurisprudence divisée  
Comment obtenir la copie d'une ordonnance  
d'homologation de plaider coupable?  
Constitution de partie civile d'un syndicat  
professionnel, *Crim.* 10 mai 2011  
Régularité du contrôle d'identité dans une gare  
ferroviaire, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 18 mai 2011  
Communication des réquisitions: observations  
complémentaires des parties, *Crim.* 27 avr. 2011  
Appel pénal: modalités d'envoi des courriers,  
*Crim.* 27 avr. 2011

1491

## DROIT PUBLIC

1491

## DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

### Droit du travail

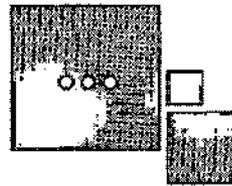
Représentativité syndicale: périmètre de  
désignation des délégués, *Soc.* 18 mai 2011  
Représentativité syndicale: ordre public absolu  
du seuil de 10 %, *Soc.* 18 mai 2011  
Représentativité syndicale: désaffiliation après  
élection, *Soc.* 18 mai 2011  
Représentativité syndicale: désaffiliation et  
présomption de représentativité,  
*Soc.* 18 mai 2011  
Représentativité syndicale: désaffiliation  
et seuil de 10 % des voix, *Soc.* 18 mai 2011  
Représentativité syndicale: changement  
d'affiliation des élus, *Soc.* 18 mai 2011  
Résiliation fautive d'un marché de transport de  
voyageurs, *Soc.* 17 mai 2011  
Reprise d'entreprise: clause de maintien de  
l'emploi, *Soc.* 17 mai 2011  
Nouvel accord de prévoyance: indemnisation  
de la perte de chance, *Soc.* 18 mai 2011  
Sécurité sociale  
Pensions de réversion et cumul emploi-retraite

1485

## PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

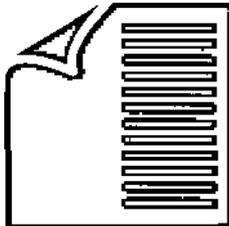
### Procédure civile

Impartialité objective: prévisibilité de la position  
du juge, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 18 mai 2011  
Force exécutoire d'une transaction: contrôle  
du juge, *Civ. 2<sup>e</sup>*, 26 mai 2011  
Mesure d'instruction: production de pièces  
par des tiers, *Civ. 2<sup>e</sup>*, 26 mai 2011



## POINT DE VUE

- 1495 La nature de la responsabilité du fait de la rupture brutale des relations commerciales établies : une controverse jurisprudentielle à résoudre par Daniel Mainguy



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES



### CHRONIQUES

1497 Le contrôle de la nomenclature Dintilhac par la Cour de cassation par Hugues Adida-Canac

1505 Réforme des professions vingt ans après par Daniel Soulez Larivière

### PANORAMA

1509 Droit de l'exécution février 2010 - février 2011 par Anne Leborgne

### NOTES

1522 L'ordre public au préjudice de l'enfant, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 6 avr. 2011 [3 arrêts] par Dominique Berthiau et Laurence Brunet

1530 L'introuvable abus de fonctions du préposé, note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 17 mars 2011 par David Sindres

1535 Le contrôle de la recevabilité de l'action en responsabilité exercée par l'associé à l'encontre du cocontractant de la société, note sous Com. 8 févr. 2011 par Xavier Boucobza et Yves-Marie Serinet

1540 L'injusticiabilité d'une sanction parlementaire à l'épreuve des droits fondamentaux, note sous CE 28 mars 2011 par Olivier Renaudie



## ENTRETIEN

1544 Jean Tarrade - A propos de l'arrêt rendu par la CJUE le 24 mai 2011

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes : pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas page comprises) ; pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ; pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).